

Gouvernement du Québec

## Décret 1419-2024, 11 septembre 2024

CONCERNANT l'entérinement de l'Entente de coopération entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de Rio de Janeiro

ATTENDU QUE l'Entente de coopération entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de Rio de Janeiro a été signée à Québec, le 15 septembre 2023, et à Rio de Janeiro, le 21 mai 2024;

ATTENDU QUE cette entente a pour objet d'établir un cadre de coopération en vue de soutenir notamment des initiatives dans les domaines du développement économique et des investissements, de la culture et de l'économie créative, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de la recherche et de l'innovation, de la mobilité des talents professionnels et académiques et du tourisme, ainsi que dans d'autres domaines de coopération d'intérêt commun;

ATTENDU QUE dans ce cadre, le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de Rio de Janeiro encouragent les activités et les projets de coopération, le développement de partenariats entre les entreprises et les organisations et institutions publiques, privées ou associatives établies sur leurs territoires respectifs afin de promouvoir un développement économique, environnemental et social durable;

ATTENDU QUE cette entente est une entente internationale au sens du troisième alinéa de l'article 19 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 20 de cette loi, malgré toute disposition législative, les ententes internationales doivent, pour être valides, être signées par la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et entérinées par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE soit entérinée l'Entente de coopération entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de Rio de Janeiro signée à Québec, le 15 septembre 2023, et à Rio de Janeiro, le 21 mai 2024, dont copie est jointe à la recommandation ministérielle du présent décret.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

84162

